

Association de malfaiteurs à Moanda

Kango en prison, ses complices présumés en fuite

SCOM

Libreville/Gabon

UNE bande de jeunes Gabonais, constituée de Fayol Kango, 20 ans, Ebila et deux autres individus dont les identités restent à établir, tous trois la vingtaine révolue, sont actuellement dans le colimateur de la justice. Ils se seraient rendus auteurs d'un braquage, assorti d'une séquestration, à l'encontre d'un boutiqueur de nationalité tchadienne, à Léyima, un quartier de la commune de Moanda. Le butin emporté en numéraires est estimé à près de 425 000 francs. L'investigation diligentée par les policiers du commissariat du chef-lieu du département de la

Lebombi-Leyou a déjà permis de neutraliser le premier cité.

Déferé devant le procureur de Franceville, le mercredi 24 août dernier, Fayol Kango a été admis à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. Ses trois complices présumés sont, quant à eux, activement recherchés.

Les faits remontent à la nuit du jeudi 28 juillet dernier, vers 19 heures. Les quatre amis cheminent dans une des rues du quartier Léyima. Parvenus à la boutique de D. A., ils décident de mettre à exécution un plan visant à déposséder ce dernier de ses biens. Les présumés bandits mettent à profit le fait que la zone soit dépourvue d'éclairage public. Aussi trois d'entre eux



Photo : D.R.

Fayol Kango sera sans doute rejoint par ses complices présumés sous peu.

s'introduisent-ils dans l'échoppe, pendant qu'un autre reste à faire le guet. Le nommé Ebila, présenté comme le chef du gang présumé, s'empare d'un couteau, qui lui permet de tenir le commerçant en respect. A la suite, le commerçant est ligoté comme une saucisse, en plus de se voir bâillonnée au moyen d'une bande adhésive. La victime neutralisée, Ebila, Fayol Kango et le troisième larron vont tout simplement se servir à volonté. Aussi la caisse vaille être subtilisée, avec la somme de 425 000 francs. Il s'agit de manière détaillée de 25 000 francs en pièces de monnaie et de 400 000 francs en billets de diverses coupures. En fouillant bien le local, les présumés braqueurs tombent sur cinq téléphones portables et plu-

sieurs cartes de recharge. Un lot de jus de fruits en carton va aussi être emporté au passage par les malfrats. Ces derniers parviendront à se fondre dans la nature, après avoir promptement partagé le fruit de leur vol. Malheureusement pour lui, la cavale de Fayol Kango sera de courte durée. D'autant que le samedi 20 août dernier, la souricière mise en place par les flics du commissariat de Moanda se referme sur lui. Conduit au poste de police, le mis en cause reconnaît les faits qui lui sont imputés. « Il a déclaré avoir perçu la somme de 30 000 francs de la part de ses compagnons, avant que chacun ne prenne sa route », indique un officier de police judiciaire.

Accusées de vol avec violence

Les deux personnes interpellées disent avoir été prises "par erreur"

AEE

Libreville/Gabon

**Mohamed Aminou et Laurent Moutsinga, respectivement Camerounais et Gabonais, déclarent avoir été confondus aux véritables auteurs d'un braquage perpétré contre un ressortissant sénégalais. De son côté, l'accusateur dit ne pas être en mesure d'identifier formellement ses agresseurs.**

C'EST le vendredi 26 août dernier que le Camerounais Mohamed Aminou, 24 ans, et Laurent Moutsinga, Gabonais de 21 ans, ont été pris par les éléments de la direction de la Sûreté urbaine (Dsu), au quartier Likouala, dans le 3e arrondissement de Libreville, pour le premier cité, et à Baraka pour le second, après qu'un braquage a été perpétré sur un ressortissant sénégalais, qui aurait été délesté d'une somme de plus d'un million de francs. Les deux personnes interpellées, qui disent ne pas se reconnaître dans cette affaire, et avoir été confondues aux vrais auteurs de l'attaque, peinent cependant à prouver aux agents de police qu'ils se trompent sur leur compte. Selon les faits, dans la journée du 26 août dernier, vers 15 heures, un ressortissant sénégalais sort d'un guichet bancaire, d'où il aurait fait un retrait d'un million cent mille francs. Mais alors qu'il s'apprête à emprunter un taxi, son téléphone se met à sonner. Pendant qu'il parle à son interlocuteur à l'autre bout de la ligne, il sent derrière lui quelqu'un qui le

prend par le cou. Par la suite, un autre va apparaître devant lui et lui jeter du sable au visage, pour l'empêcher, semble-t-il, de les identifier, avant de lui faire les poches. Les deux assaillants prennent par la suite le large, emportant avec eux deux téléphones portables, la carte de séjour de la victime et l'enveloppe contenant l'argent. « La seule chose que j'ai pu remarquer, c'est que l'un d'eux portait un maillot de football de couleur rouge », souligne le plaignant, reconnaissant toutefois n'avoir pas pu bien identifier ses agresseurs.

Quelques instants après son agression, des agents de police de la Dsu, de passage dans la zone, trouvent le ressortissant sénégalais s'apitoyant sur son sort. Ce dernier va alors leur expliquer ce qu'il lui est arrivé, en indiquant que l'un de ses agresseurs portait un maillot de couleur rouge. C'est ainsi que pendant les recherches effectuées dans le périmètre immédiat, Mohamed Aminou, qui portait également un maillot de même couleur, est interpellé à plusieurs mètres du lieu de l'agression. Ce dernier, bien connu des agents de police comme étant un récidiviste dans des affaires de vol, va hélas nier les faits. Puis, un peu plus loin, grâce à la description d'un témoin qui a assisté à la scène, le deuxième voleur présumé est détecté, puis arrêté dans le secteur du camp Baraka. Conduits au poste pour y être entendus, les deux adolescents affirment, mordicus, n'être pour rien dans les faits dont ils sont accusés. Et d'ailleurs, ils disent ne s'être jamais vus et ne se

connaissent point. Laurent Moutsinga déclare vivre à Port-Gentil et qu'il serait à Libreville juste pour y passer les vacances scolaires. Quant à Mohamed Aminou, il serait gérant d'un petit restaurant appartenant à son père, au quartier Likouala. Du coup, pour la victime, difficile d'identifier les deux individus dans la mesure où, dit-il, il n'a pas eu le temps de voir leur visage au moment de l'agression. Reste alors au parquet de Libreville d'apprécier la situation qui devrait lui être présentée demain mercredi, date retenue par les enquêteurs pour leur déferement.



Photo : AEE

Mohamed Aminou(g) et Laurent Moutsinga disent ne pas se reconnaître dans les faits qu'on leur impute.

**Bonjour Cotonou**

Nous lançons 3 vols hebdomadaires à partir du Coeur de l'Afrique

Dès le 1er Septembre

CAF 158,900  
Classe Economique

CAF 430,300  
Classe Affaire

(+241)01740511/2 | (+241)07797157  
sales.libreville@rwandair.com

Les conditions et les modalités s'appliquent

rwandair.com

RwandAir  
Fly the dream of Africa